

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 23 novembre 2007.

2- Administration Générale.

- *Restauration de la chapelle ND de la Clarté – avenant de prolongation de délai.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 de prolongation du délai d'exécution du marché de travaux relatif à la restauration de la Chapelle ND de la Clarté.

- *maintenance du parc informatique – signature du contrat de maintenance.*

Le Conseil Municipal décide de confier la maintenance du parc informatique de la mairie à la société SOMAINTEL NCI de VANNES et il autorise le Maire à signer le contrat afférent.

- *Gymnase de l'ancien collège – contrat d'entretien.*

L'entretien du gymnase de l'ancien collège Mathurin Martin est confié à la SARL MULTINET de CARNAC pour un passage de 2 H00 par semaine au coût de 50 € H.T.

- *Association Foncière de Remembrement – dissolution.*

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du bureau de l'AFR de dissoudre l'association et il accepte de reprendre le budget ainsi que le patrimoine foncier.

3- Finances.

- *Débat d'orientation budgétaire.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, Adjoint chargé des finances, présente l'état financier de la Commune et anime le débat d'orientation budgétaire qui doit précéder le vote du budget qui devra intervenir avant le 21 février 2008.

- *Convention d'utilisation des équipements sportifs – signature avec les collègues.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec les deux collèges de BAUD pour l'année 2007-2008.

4- Personnel communal.

- *Instauration du compte épargne-temps.*

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le dispositif du compte épargne-temps qui a soulevé plusieurs questions, notamment le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an qui est fixé à 22 jours par le décret mais que le Conseil Municipal peut décider de limiter à moins de 22 jours et également la possibilité ou pas d'épargner des jours issus des repos compensateurs.

Aussi, il a été décidé de revoir cette question ultérieurement et de confier l'examen de cette affaire à un groupe de travail qui devra proposer les modalités de fonctionnement du compte épargne-temps qui seront débattues lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- *Instauration du régime des astreintes.*

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place le régime des astreintes tel qu'il est prévu par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 et prend note de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire sur ce dossier.

- *Avancement de grade – fixation du taux de promotion.*

Le Conseil Municipal fixe à 100 % le taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents remplissant les conditions requises pour l'avancement au grade supérieur.

5- Urbanisme et affaires foncières

- *Cession d'une parcelle à des riverains – résidence de la vallée.*

Le Conseil Municipal accepte de vendre à M. et Mme BURBAN une parcelle de 323 m² contiguë à leur propriété de la résidence de la vallée pour 1453 € H.T., les frais liés à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.

- *Inventaire des zones humides – validation des résultats.*

L'inventaire des zones humides réalisé avec le concours du Cabinet TBM d'AURAY est validé par le Conseil Municipal qui a décidé également de confier à ce même cabinet la mission de numérisation des cours d'eau recensés par les groupes de travail constitués à cet effet.

6- Questions diverses.

Le Conseil Municipal accepte de vendre deux parcelles d'une superficie totale de 1869 m² à Kermarrec pour un prix de 22 428 € H.T. au profit du gérant de l'EURL Patrice CARNAC de Kerbras à BAUD.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 7 relatif à la participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de BAUD.